

INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS

L'épreuve D, **partie I** comprend 10 questions exigeant toutes des réponses - sans possibilité pour les candidats de choisir ;

L'épreuve D, **partie II** consiste en l'énoncé d'une situation spécifique exigeant une réponse sous forme de consultation juridique.

La durée de la partie I sera de 2½ heures, la durée de la partie II sera de 3 heures.

45 % des points constituant la note pour l'épreuve D sont consacrés à la partie I et 55 % à la partie II.

Les réponses aux questions dans la **partie I** devraient être courtes et précises et le candidat doit citer les articles, règles ou autres sources juridiques sur lesquels il fonde sa réponse.

Dans la **partie II**, le candidat devrait prouver qu'il a la compétence professionnelle nécessaire pour analyser une situation complexe du point de vue du droit de la propriété industrielle. Il doit préciser les conséquences juridiques des faits exposés et il devrait, de préférence, citer les articles, règles ou autres sources juridiques sur lesquels il fonde sa réponse.